



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2016**

### **Convocation du 28 juin 2016**

Présents : David **EMERAUD**, Florence **PERRISSEZ**, Virginie **SIGNOL**, Murièle **MICHAUD**, Béatrice **Di RAFFAELLE-THUILIER**, Laurent **MAZARD**,

Excusés : Stéphane **VILLARD**, Pascal **BLOND**, Amandine **MAISSE**, Richard **TESTA**, Caroline **PEAUCELLE**

Le quorum est atteint, Virginie **SIGNOL** est nommée secrétaire de séance.

---

*Le conseil approuve le compte rendu du conseil municipal du 07 juin 2016 à l'unanimité*

#### **ORDRE DU JOUR**

---

##### **1- PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Maxime **GRANGER**, urbaniste de l'Atelier **BDA**, mandaté par la commune pour la réalisation du **PLU**, présente au conseil municipal le **PADD**.

Ce document définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Chaque orientation est détaillée et expliquée de manière approfondie au conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au conseil d'en débattre, les points suivants sont abordés :

- La mise en forme d'un règlement favorisant les constructions se rapprochant de l'identité du village « maisons dauphinoises »,
- Le conseil se questionne sur la probabilité de constructions sur les morcellements de parcelles à l'intérieur de la zone urbaine et la mise en vente peu probable de terrains constituant les jardins des propriétés ;

Considérant les motivations et la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, Le conseil se prononce et donne un avis favorable à ce document.

## **2- PRESENTATION DE LA CARTE DES ALEAS**

En parallèle, la carte des aléas et sa note de présentation sont présentées au conseil municipal.

Il s'agit du document permettant au maire d'intégrer les contraintes liées aux risques naturels dans son PLU.

Une fois la présentation terminée le conseil se prononce et approuve à l'unanimité la carte des aléas ainsi que la note de présentation.